

ON EST ICI

ON VIT ICI

ON RESTE LÀ

Lausanne, le 17 juin 2008

Mesdames et Messieurs
les député·e·s :

DROIT de RESTER

www.bleiberecht.ch

POUR TOU·TE·S

Le tract de la honte

Suite à votre visite, le 20 mai, dans les centres de Vennes et du Simplon, nous avons constaté les changements suivants :

a

b

c

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

x

y *Des remarques désobligeantes suite à nos critiques et dénonciations justifiées.*

z *Des représailles et tracasseries supplémentaires...*

Ainsi, l'aide d'urgence nous rend toujours malades, désespéré·e·s et le goût des sandwiches reflète quotidiennement l'amertume de notre condition.

Signé le 16 juin 2008 par de nombreux·ses résident·e·s des centres d'aide d'urgence de Vennes, du Simplon et de Vevey, soutenu·e·s par le groupe « actionS » des États généraux vaudois, Droit de rester pour Tou·te·s

Contre la Directive de la honte :

Rassemblement ce mardi 17 juin à Strasbourg

Sous couvert d'harmonisation [sic] des politiques des Etats membres de l'Union Européenne, un projet de directive extrêmement répressif concernant la détention et l'expulsion des personnes étrangères est sur le point d'être validé par les représentants des 27 Etats membres de l'Union Européenne.

Ce rassemblement fait appel à la responsabilité des citoyens européens et de leurs élus pour que l'Europe ne cède pas au risque qui la menace : devenir une forteresse mettant en œuvre des moyens démesurés pour empêcher l'accès à son territoire, enfermer et expulser les sans papiers.

La directive constitue une nouvelle étape grave dans l'affaiblissement des garanties démocratiques. Elle prévoit :

- L'enfermement des étrangers, dont le seul « crime » est d'être sans papiers, pouvant aller jusqu'à 18 mois.
- La détention et l'éloignement des personnes vulnérables et des mineurs qu'ils soient ou non accompagnés.
- Les Etats n'ont plus l'obligation de fournir un titre de séjour aux personnes souffrant de maladies graves.
- La systématisation de l'interdiction du territoire européen pouvant aller jusqu'à cinq ans.
- Le renvoi des étrangers vers les pays par lesquels il n'ont fait que transiter, sans qu'ils aient un lien avec ces pays...

Les citoyens se mobilisent lors du Rassemblement Européen Silencieux.

Le 17 juin 2008, de 18 h à 19 h devant le Parlement Européen à Strasbourg.

Enfermement des migrant·e·s :

- **La Suisse doit cesser d'en donner l'exemple !**
- **Chercher refuge n'est pas un crime !**
- **Non à la criminalisation des migrant·e·s !**

Liste des signataires nationaux et locaux : Cimade (France) ; Pro Asyl (Allemagne) ; r.758 vTU ; 11